



LA CHARTE DES EQUIPES D'AUMÔNERIE HSTV

Les établissements Saint-Thomas de Villeneuve sont en mission d'Eglise Catholique en fidélité au charisme de la Congrégation et en lien avec l'Eglise diocésaine.

Cette charte est destinée aux directions des établissements et aux responsables de la Pastorale de la santé

Préambule :

Toute personne accueillie, résidents mais également tout membre du personnel, bénévoles... a son chemin spirituel. Chemin à parcourir tout au long de sa vie.

L'étape de vie marquée par la maladie, la vieillesse, la mort et aussi la vie tributaire d'un handicap nous fait prendre conscience un peu plus de la fragilité humaine, de sa souffrance.

Et pourtant nous témoignons que :

"L'homme est une histoire sacrée, l'homme est à l'image de Dieu".

Toutes les personnes qui s'engagent dans l'aumônerie veulent :

"Être à l'écoute des malades et de ceux qui les entourent, être une présence et une parole fraternelles, respectueuses du cheminement de chacun, porteuses de vie et d'espérance, au Nom de Jésus-Christ, allant quand c'est possible jusqu'à la prière et la célébration" (Extrait de A.H., revue nationale des aumôneries des hôpitaux, avril 1994).

UNE MISSION D'EGLISE

Être membre d'une Équipe d'Aumônerie HSTV, c'est :

Répondre à un appel et :

- ✚ Être animé par l'esprit du Christ, témoignant ainsi de l'amour du Père pour l'humanité
- ✚ Partager avec d'autres la richesse et les difficultés de cette mission
- ✚ Recevoir cette mission de l'Église pour un temps donné et dans un lieu donné

La mission de l'Aumônerie s'exerce dans le cadre de la Pastorale Santé du diocèse. Elle s'inscrit dans la mission universelle de l'Église : être présente à tout être qui souffre.

L'Évêque nomme un responsable qui, de fait, est reconnu comme aumônier de l'établissement en accord avec la direction de l'établissement, et, selon la possibilité un prêtre accompagnateur sera nommé.

UNE MISSION AU SERVICE DES PERSONNES

L'Aumônerie s'adresse à toute personne accueillie, mais aussi aux familles éprouvées, au personnel soignant avec lequel une collaboration est indispensable.

Les membres de l'Aumônerie sont à l'écoute de chacun, quels que soient son âge, son état de santé, sa religion, sa culture, dans une attitude d'accueil, de discrétion, de liberté, de respect de sa dignité humaine.

Ils ont à rejoindre chaque personne là où elle en est, l'aider à répondre à sa demande spirituelle, à donner sens à ce qu'elle vit, à exprimer ses désirs, à refaire l'unité en elle, à se réconcilier avec elle-même, avec les autres et peut-être avec Dieu.

Ils ont à l'aider à découvrir qu'elle est aimée de Dieu, et si telle est sa demande, prier avec elle, lire la Parole de Dieu, célébrer les sacrements en lien avec l'aumônier et le prêtre de l'équipe.

Ils ont à être à l'écoute des personnes des autres églises et religions. Si celles-ci le souhaitent, ils peuvent les aider à se mettre en relation avec leur communauté et/ou leurs responsables religieux.

UNE MISSION DANS LE RESPECT DU TRAVAIL DE CHACUN

Nos établissements sont des lieux où des professionnels travaillent, où les soignants sont confrontés aux mystères de la vie, de la mort, et aux questions éthiques que cela pose.

Les membres de l'Aumônerie sont confrontés aux mêmes mystères et aux mêmes questionnements. Comme les soignants dont ils reconnaissent la valeur de leur travail, ils sont engagés dans une "démarche qualité" pour rechercher ce qui est le mieux au service de la personne soignée.

Ils sont tenus à la discrétion, au secret vis-à-vis de ce que la personne accueillie ou la famille a pu leur confier. Ils doivent faire preuve de discernement pour transmettre à l'équipe soignante les informations pouvant être utiles.

Afin que leur présence soit officiellement reconnue, ils doivent porter le badge de l'aumônerie et signaler leur arrivée dans le service.

UNE MISSION A VIVRE EN EQUIPE

Les rencontres d'équipe sont des moments essentiels où chacun:

- + partage et relate ce qu'il a vécu, à la lumière de la Parole de Dieu
- + confie ses difficultés et ses joies.

L'équipe est un lieu où chacun est invité à :

- + Prier et célébrer ensemble
- + Mener une réflexion sur la foi, sur les questions éthiques
- + Se soutenir fraternellement
- + Être solidaire de ce qui se vit dans l'équipe
- + Reconnaître la place et l'apport de chacun
- + Apprendre à s'écouter, à réfléchir sur les manières de se comporter

C'est pourquoi, l'absence d'un membre à ces rencontres est un appauvrissement pour l'équipe toute entière.

Ce qui s'exprime au sein de l'équipe relève de la confidentialité et du secret partagé.

Des bilans d'équipe sur la mission sont faits régulièrement avec l'aumônier et éventuellement le prêtre accompagnateur.

Des rencontres individuelles de membres de l'Aumônerie sont nécessaires, notamment pour débiter et terminer une mission.

"Nous sommes l'Église dans le quotidien de la vie des hommes. L'Église qui écoute et qui prie. L'Église qui accueille et qui visite... L'Église qui patiente, respecte et accompagne... L'Église qui encourage, qui soigne, qui sert ..."

Annexe I Rôles respectifs du responsable de l'Aumônerie et du prêtre de l'équipe

Annexe II Pour faire partie d'une équipe d'Aumônerie HSTV

Annexe III Engagement personnel à être membre de l'équipe d'Aumônerie

Circulaire n°DGOS/RH4/2011/356 du 5 septembre 2011 relative à la charte des aumôneries dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière.

ANNEXE I

RÔLES RESPECTIFS DU RESPONSABLE DE L'AUMÔNERIE ET DU PRÊTRE DE L'EQUIPE

Rôle du responsable de l'Aumônerie (Aumônier)

Appelé par l'Église....

Il peut être un(e) laïc(que), un prêtre, un(e) religieux(se), ou un diacre.

Il reçoit sa mission de l'évêque pour un temps donné. Un entretien est prévu avec un des membres du Conseil local. Il est nommé par le directeur de l'établissement.

Il est salarié de l'établissement et fait partie du personnel.

Il fait le point annuellement avec ceux qui l'envoient et avec le responsable diocésain.

Il est présenté au directeur par le responsable diocésain des aumôneries des hôpitaux qui peut être accompagné par le vicaire épiscopal de zone.

... pour vivre en Église ...

Il assure le lien avec la direction de l'établissement et les différents services dans sa mission d'aumônerie.

Il fait le lien avec le diocèse, avec le service de la Pastorale Santé et les autres services concernés (Liturgie, catéchuménat, formation...)

Il participe aux rencontres diocésaines et est soucieux de sa formation permanente.

Il assure les liens avec les prêtres et les équipes du secteur ou du doyenné où est implanté l'établissement.

...pour toute personne malade ou âgée...

Il est à l'écoute des personnes malades, handicapées, âgées, et de leurs familles.

Il veille à ce que les membres de l'équipe aient une présence adaptée dans les services, auprès des personnes soignées.

Il accompagne les familles en deuil et peut célébrer les funérailles.

Il invite les personnes accueillies dans le plus grand respect, et selon leur cheminement, à rencontrer le prêtre s'il se manifeste.

Il favorise les liens avec les autres Églises et religions .

Il répond aux demandes de visite des malades, des familles et il est attentif à celles-ci et aux professionnels de santé.

...dans le respect du travail de chacun

Il a le souci d'établir des relations avec le personnel de l'établissement.

En accord avec la direction, il est responsable, dans les services de soins, de l'affichage des activités de l'aumônerie, ainsi que des liens avec les autres associations.

Il a le souci de collaborer à la vie de l'établissement (direction, chefs de services, associations...) en recevant et en donnant les informations nécessaires.

Il a le souci d'une bonne collaboration avec les différents partenaires de l'établissement. Dans les contacts à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, il informe du rôle de l'équipe d'aumônerie, de celui du responsable et de son rôle propre.

...au sein d'une équipe.

Il collabore dans la mesure du possible avec le prêtre, avec qui il a des temps de rencontres régulières pour faire le point, préparer, discerner.

Il organise et coordonne les tâches inhérentes à la présence de l'aumônerie.

Il veille aux relations interpersonnelles.

Il porte le souci de l'équipe : il organise des réunions d'équipe et en assure l'animation :

Il suscite le partage, la relecture, le bilan

Il propose la méditation de la Parole de Dieu, des temps de prière, des thèmes de réflexions.

Il est attentif à la vie spirituelle de l'équipe et à sa dimension ecclésiale.

Il suscite la formation initiale et permanente.

En lien avec le prêtre, il aide au travail de discernement et appelle de nouveaux membres (cf. Annexe II)

Il gère le budget de l'aumônerie.

Il veille à l'état de santé des membres de l'équipe (vaccinations).

Il est vigilant sur la notion d'assurances en communiquant la liste et les coordonnées des bénévoles à la direction de l'établissement.

Rôle du prêtre accompagnateur ou référent (prêtre de la paroisse).

Il participe aux réunions d'équipe.

Il valorise et soutient l'équipe.

Il l'aide dans le travail de relecture.

Il l'aide au niveau d'une réflexion spirituelle.

Il célèbre l'Eucharistie avec l'équipe selon ses possibilités.

Il veille au visage de l'Église qui est manifesté par l'équipe, qui doit témoigner de la complémentarité des états de vie et des missions, et d'une belle vie fraternelle.

Il aide chacun à réfléchir à la dimension sacramentelle de l'équipe et à la mettre en pratique.

Il aide les membres de l'équipe et les soignants à se référer au responsable pour les appels, les décisions à prendre.

ANNEXE II

POUR FAIRE PARTIE D'UNE EQUIPE D'AUMÔNERIE HSTV

Chaque équipe est composée :

- + D'un responsable de l'Aumônerie (appelé aumônier), nommé par l'Évêque, salarié de l'établissement.
- + D'un prêtre, nommé par l'Évêque, membre de l'équipe.
- + De personnes bénévoles, ayant reçu une mission pour un temps donné, par le responsable de l'aumônerie et le prêtre de l'équipe.

"Le bénévole est celui qui s'engage de son plein gré, d'une manière désintéressée, dans une action organisée au service de la communauté" Extrait de la charte internationale du volontariat.

- + Aux "candidats" bénévoles, il est proposé un temps de discernement et de découverte de la mission. "Venez et voyez" (Jean 1,39).

Par le discernement :

- + Une réflexion partagée au sujet des motivations et des possibilités personnelles.
- + Une période de stage pratique, de découverte de la vie d'équipe et de l'établissement.

Pour ce faire, ces futurs membres de l'équipe sont amenés, si possible, à suivre le responsable, ou un membre de l'équipe délégué par lui, pour commencer à visiter des personnes malades ou âgées.

- + Une participation aux formations diocésaines.

Après plusieurs semaines ou mois, le "stagiaire" exprime son souhait de continuer ou non dans cette voie.

Le Responsable et le Prêtre de l'équipe confirment ou non la poursuite de la mission.

Si l'avis est favorable, le nom de ce nouveau membre de l'équipe sera confirmé à la direction de l'établissement où il ira visiter les personnes malades et/ou âgées.

Avant d'affecter une personne bénévole dans un service, il est indispensable de s'assurer qu'elle n'a pas été soignante dans celui-ci.

C'est l'équipe toute entière qui porte le souci de la relève et qui aide les nouveaux membres à discerner si cette mission leur convient, en lien étroit avec les responsables.

Voici des éléments de discernement que nous donne le Service National des Aumôneries pour appartenir à une équipe. (Ils peuvent servir à la réflexion)

- ◆ *Aider la personne qui se propose à mettre au clair ses motivations.*
- ◆ *S'assurer qu'elle a des aptitudes humaines, un bon équilibre, une capacité relationnelle humaine et un sens de l'écoute.*
- ◆ *S'assurer qu'elle a la capacité de travailler en équipe, de respecter les autres, de reconnaître ses limites personnelles.*
- ◆ *S'assurer qu'elle a une vie chrétienne, vie de foi et de prière, un sens de l'Église, une certaine intériorité et la possibilité de rendre compte de sa foi.*
- ◆ *S'assurer qu'elle adhère au projet pastoral des aumôneries des hôpitaux, et de la pastorale du diocèse (charte diocésaine), et de l'esprit de la Congrégation.*
- ◆ *Demander la régularité dans les visites aux personnes malades ou âgées, aux réunions d'équipes, ainsi que le suivi d'une formation initiale et permanente sur le diocèse.*

ANNEXE III

ENGAGEMENT PERSONNEL A ÊTRE MEMBRE DE L'EQUIPE D'AUMÔNERIE

(un exemplaire est remis à l'intéressé et un autre au responsable de l'équipe)

Conformément à la mission confiée par Monseigneur à l'équipe de l'aumônerie de l'établissement HSTV de

Mr, Mme, Sr :

Demeurant à :

Reçoit la charge d'assurer une présence d'Église en qualité de membre bénévole de l'équipe d'aumônerie dans le(s) services (s) de :

.....

Cette mission a débuté le :

A partir du :, elle est renouvelée pour une période de 2 ans, date à laquelle un bilan sera effectué avec les responsables pour la poursuite ou non de la mission.

Au-delà de l'âge de 75 ans, cette mission prendra fin, mais elle pourra éventuellement être prolongée après concertation avec les responsables.

En recevant cette mission, Mr, Mme, Sr

s'engage à :

- *Proposer, en lien avec les personnels soignants, une rencontre, une écoute, un soutien à toute personne malade ou âgée et à son entourage, dans le respect des convictions et des opinions de chacun.*
- *Répondre aux demandes religieuses et rendre présente l'Église de Jésus-Christ auprès des personnes touchées par la maladie, le handicap ou les effets du vieillissement, en témoignant auprès d'elles de l'Amour de Dieu.*
- *Avoir une écoute bienveillante, une présence respectueuse et une grande discrétion auprès des personnes accueillies, de leurs proches et des professionnels de santé,*
- *Se rappeler qu'il (elle) est envoyé(e) par l'Église au service de CELUI qui le (la) précède, en tant que témoin de la tendresse de Dieu pour chaque personne, avec l'aide de l'Esprit Saint.*

- Assurer une présence régulière définie avec le responsable (par exemple un après-midi par semaine)
- Porter le badge remis par son responsable,
- Respecter à la fois le règlement intérieur de l'établissement et les orientations de la Charte ci-jointe, et signée par le bénévole.
- Participer aux réunions de partage, de relecture et de célébrations de l'équipe, ainsi qu'aux temps de formations proposés par le diocèse.

Chaque membre peut être assuré du soutien de l'équipe, des responsables et de celui du service de la Pastorale Santé du diocèse.

Que le seigneur accompagne chacun tout au long de sa mission, source d'enrichissement personnel et communautaire.

Fait à :

Le :

Signatures :

Du membre de l'équipe du responsable de l'aumônerie du prêtre de l'équipe.

L'envoi en mission a été célébré le :